

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 47

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 mai 2018  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

**Étaient présents** : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Patricia CASNER, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Christiane OURY, Sandra GUILMIN, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Denis BETSCH, Pierre MATHIOT, Patrick BEIN, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Thierry SIEFFER, Jean VOGEL, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration** : Monsieur Alain FERRY (vice président). Mesdames Christiane CUNY, Martine KWIATKOWSKI, Edwige TURQUOIS. Messieurs Gérard DOUVIER, Jean-Louis BATT, Laurent LANDAIS, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Frédéric BIERRY.

**Excusée** : Madame Monique GRISNAUX.

**Suppléants** : Mesdames Claudine BOHY, Nicole LIGNEL, Catherine VINCENT, Andrée PHILBERT. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Jean-Claude CASNER, Jean-Pol HUMBERT, Jean COURRIER, Bernard MARCHAL, Serge GRISLIN, Yves MATTERN, Léon KRIEGUER, Patrick WIDLÖECHER-LOUX.

**Suppléants excusés** : Mesdames Véronique SLIPKO, Francine MICHEL. Messieurs Nicolas BONEL, Jean-Paul HUMBERT, Jérôme SUBLON.

**Assistaient à la réunion** : Madame Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Etienne ENETTE, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

#### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018,
- 2) Décisions du Bureau du 02 mai 2018,
- 3) Communications,
- 4) Urmatt : immeuble menaçant ruine,
- 5) SOS Aide aux Habitants : demande de subvention,
- 6) Multi accueil la Gaminerie à Saulxures : compte de résultat 2017, subvention arrêtée de fin d'année,
- 7) Cession Atelier-relais à Wisches,
- 8) Divers.

#### 1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018.**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 23 avril 2018, est approuvé.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 02 MAI 2018,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 312.10 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.  
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **963.16 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.  
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES BAILLEURS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **127 308.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **10 463.10 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

#### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise SELVA des travaux de carrelage à la Maison de Services à Saâles pour un montant évalué à **320.00 € HT**.
- L'entreprise ALAIN GUIOT des travaux de réparation de la Toiture du bâtiment loué à AMK à Rothau pour un montant évalué à **15 625.00 € HT**
- L'entreprise LABOSPORT le contrôle périodique du Terrain de Football du stade des Grives à Barembach pour un montant évalué à **2 260.00 € HT**.

- L'entreprise OTIS la mise en place d'une échelle amovible et antivol pour la Salle polyvalente de la Haute Vallée à Plaine pour un montant évalué à **705,00 € HT**.

#### **PORTAIL TERRITORIAL : MISE EN PLACE ET EVOLUTION DES MINI SITES,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de confier la mise en œuvre technique de l'évolution des mini sites à la société **DN consultants**, domiciliée 2, rue Henri Bergson, 67200 STRASBOURG, représentée par Monsieur Nicolas DREYFUS, gérant, pour un montant évalué à **1 635.00 € HT**.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer la proposition d'intervention et les factures à intervenir avec cette société.

#### **AIDE AU DEBOISEMENT – PROPRIETAIRE AU SEIN DE L'AFP GRAND ROUE TIFARUPT**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de **713.60 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement», pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

#### **ANCIENNE USINE STEINHEIL : SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES**

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche a démantelé l'ancienne usine Steinheil. Des boues polluées ont été confinées sur ce site dans un bassin de rétention étanche.

Dans le cadre de la cessation d'activité de ce site et conformément à la circulaire de 2017, afin de vérifier la qualité des eaux souterraines en amont et en aval de ce bassin, deux piézomètres ont été réalisés et doivent faire l'objet d'un suivi semestriel sur 4 ans.

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 juillet 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à confier ce suivi au bureau **ANTEA**, Parc Club des Tanneries, 15 rue du Tanin, BP 312 67834 Tanneries Cedex LINGOLSHEIM.

Le montant total de rémunération est donc de 8 900.00 € HT.

### 3) COMMUNICATIONS.

#### Décès de madame Marie Claude PADELLEC ASLAN :

Le conseil de communauté observe une minute de silence.

#### Installation de Madame Monique GRISNAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 273-10 2<sup>ème</sup> alinéa du Code Electoral, Madame Monique Grisnaux , déléguée communautaire de la ville de Schirmeck est installée.

#### Etienne Enette, Coordinateur Jeunesse

Monsieur Etienne Enette, coordinateur jeunesse, salarié de la FDMJC, a pris ses fonctions le 07 mai 2018.

#### Tennis Club de la Vallée de la Bruche

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de remerciement de madame La Présidente du TCVB.

#### Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche

L'assemblée Générale de l'OTVB se tiendra le jeudi 17 mai à 18 heures à la Salle Polyvalente de La Broque.

#### SENTIERS PLAISIR

Présentation de l'édition 2018 par Madame Anne-Catherine OSTERTAG.

#### Associations Foncières Pastorales de La Broque

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à plusieurs mois de travaux, un arrêté préfectoral a été pris, en date du 02 mai 2018 portant autorisation de fusion des AFP « du Vallon d'Albet », de « La Plaine du Pont des Bas » et « de Fréconrupt » et de la création de l'AFP « La Broque » sur le territoire de la commune de la Broque.

#### PRAIRIES FLEURIES

Le concours se déroule les 7 et 8 juin 2018.

#### Travaux en cours

##### Scierie Haut fer à Ranrupt :

Les travaux ont été réceptionnés. Un guide de recommandations d'entretien sera remis à la commune de Ranrupt.

Piscine : La charpente devrait être posée fin mai.

Station d'épuration Steinheil à Rothau : la démolition devrait intervenir début juin.

Bénerville : Les installations de chantier ont été déployées. Désamiantage et démolition ont débuté.

#### COMPTEURS LINKY

L'association Linky non merci fera une présentation à l'attention des élus communautaires le vendredi 18 mai à 20 heures à la Salle Polyvalente de La Broque.

## **TRAVERSE DE ROTHAU : PHASE DE CONCERTATION**

La réunion publique aura lieu le jeudi 24 mai à 20 heures au Royal à Rothau Exposition du 14 mai au 17 juin dans les mairies de La Broque et Rothau. Le registre de concertation est ouvert. Visite sur site le 2 et 9 juin à 10 heures (réservation [rd1420-rothau@bas-rhin.fr](mailto:rd1420-rothau@bas-rhin.fr) , limitée à 15 personnes)

## **DEPLOIEMENT TRES HAUT DEBIT ROSACE**

Les réunions d'information débutent en fonction des ouvertures commerciales

Plaine le 28 05 2018 à 19 heures pour les habitants de de Bellefosse, Belmont - prioritaire, Blancherupt, Fouday, Plaine, Solbach, et Waldersbach.

La Broque, date à définir, pour Fréconrupt, Grandfontaine et les communes de la Rothaine

Une autre réunion sera programmée pour les habitants de Saint Blaise la Roche, Colroy la Roche et Ranrupt.

## **ALSASCIENCES**

L'inauguration se déroulera le 02 juin à 9 heures.

## **ABRAPA :**

Lors de la séance du conseil de communauté en date du 18 juin 2018, l'ABRAPA fera une courte présentation de l'association et de ses difficultés de recrutement.

## **4) URMATT : IMMEUBLE MENAÇANT RUINE,**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la situation d'un immeuble menaçant ruine SIS 6 rue de l'eau à Urmatt. Cet immeuble est propriété des époux Mertz, tous deux décédés. La maison présente une situation de risque imminent et avait déjà fait l'objet d'une procédure suite à une ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 18 Février 2016.

Les mesures ordonnées par l'expert ont été mises en œuvre mais non pas garanties la sécurité du bâtiment.

Suite à une pétition des riverains, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a demandé à Monsieur Le président du Tribunal Administratif de Strasbourg de bien vouloir ordonner une expertise (Ordonnance du 06 mars 2018). L'expert désigné s'est rendu sur place le 13 mars 2018 et à rendu son rapport le 29 mars 2018.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

Ces Bâtiments menacent ruine et peuvent s'écrouler, ils sont de nature à créer une situation de péril imminent. Leur état ne permet plus d'envisager des travaux de rénovation.

Les travaux recommandés consistent à démolir ces bâtiments.

La démolition nécessite beaucoup de soins pour éviter d'endommager les immeubles accolés.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ce rapport d'expertise,

**MET EN DEMEURE** les héritiers des époux Mertz de procéder aux travaux décrits ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la notification de l'arrêté communautaire de péril imminent.

Faute d'exécuter les mesures ci-dessus prescrites dans les délais impartis, le Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche agira en leur lieu et place, pour leur compte et à leurs frais.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

5) **SOS AIDE AUX HABITANTS : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Suite à la liquidation judiciaire de l'association ACCORD, la Cour d'Appel de Colmar a décidé d'attribuer les actions d'aide aux victimes sur le ressort du TGI de Saverne à l'association SOS AIDE AUX HABITANTS.

ACCORD 67 accompagnait les victimes de toute infraction sur le plan juridique, psychologique et social, depuis de nombreuses années sur l'agglomération strasbourgeoise. Une antenne avait été créée sur l'arrondissement de Molsheim et des permanences délocalisées étaient tenues. Les collectivités territoriales apportaient un cofinancement aux crédits d'Etat du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. L'aide financière annuelle sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche était de 3 900.00 €.

L'association SOS AIDE AUX HABITANTS tient les permanences à la maison de la Vallée à Schirmeck, depuis le 02 mai 2015.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** l'association SOS AIDE AUX HABITANTS,
- **De verser** une subvention d'un montant de **3 900,00 € annuels**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2018.

6) **MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : COMPTE DE RESULTAT 2017, SUBVENTION ARRETEE DE FIN D'ANNEE.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2017 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2015, la gestion du multi accueil a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

La Communauté de communes a versé une subvention de **91 029.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2017 sont de **214 941.88 €** et les recettes sont de **233 115.63 €**, soit un excédent de **18 173.75 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, ,

**ACCEPTE** le reversement par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin d'une somme de **18 173.75 €**.

7) **CESSION ATELIER RELAIS A WISCHES.**

VU l'acte notarié passé le 26 février 2016 entre la société DELABLI et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, devant Maître Florence BRAUN, notaire à Schirmeck. Cet acte comprend trois parties :

- 1) Un acte de vente de terrain nu,
- 2) Un bail dérogatoire,
- 3) Une promesse synallagmatique d'achat et de vente,

VU l'avis du Domaine en date du 09 mai 2018,

**CONSIDERANT** que la cession de cet ensemble immobilier peut se faire sans dommages pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et pour le devenir du site à Wisches,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de

- Réaliser la promesse synallagmatique d'achat et de vente passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et la société DELABLI,
- Résilier le bail dérogatoire avec effet au 31 mai 2018,
- Passer Outre l'avis du Domaine...
- Céder à la société DELABLI au prix de 1.751.881,62 € TTC, la parcelle cadastrée comme suit :
  - Commune de Wisches, section 7, parcelle n°428/186 d'une contenance de 15 ares 31, sol, bâtiment,

Lequel prix est payé comme suit :

- déduction dudit prix de vente, de la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 EUR) représentant la SUBVENTION perçue par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour réaliser cette opération ;
- Le solde de UN MILLION CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT UN EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTIMES (1.051.881,62 EUR) (759 901.35 €+ 291 980.27 € de TVA ) est payé au moyen de fonds propre et/ou au moyen d'un prêt

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir,

8) **DIVERS.**

### **RGPD / REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Cette réforme globale doit permettre de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

Le règlement européen sur la protection des données a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États



membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018, à l'ensemble des collectivités, entreprises et associations qui ont à traiter des données personnelles.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en conformité la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette mise en conformité, éventuellement dans le cadre d'une démarche groupée avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les conventions à intervenir,

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 05.

M. Marc DELLENBACH		Mme Alice MOREL	
/		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Hubert HERRY		Mme Laurence JOST	
M. Michel AUBRY		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		/	
M. Alain GRISE		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		/	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		/	
/		M. Ervain LOUX	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER			
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
M. Jean-Claude CASNER			